

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 6 septembre 2024**

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	5

Date de la convocation
02/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six septembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez, Christophe Michel à François Garcia.
Secrétaire de séance : Caroline Blain.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-09-062**OBJET : Décision modificative n°1 budget communal 40300.**

Le Maire indique que la trésorerie de Pontarlier a constaté une erreur d'imputation concernant deux subventions perçues en 2023 et nous demande par conséquent d'annuler les deux titres émis au compte 1335 chap 13 en émettant deux mandats de 13 596.00€ et 29 862.00€ et de réémettre les deux titres au compte 1345 chap 13 pour les mêmes montants.

Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire afin d'ouvrir les crédits.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/1335 « Amendes de radars et amendes de police »		43 458.00 €
Total D 13 «Subventions d'investissement »		43 458.00 €
		Recettes
INVESTISSEMENT		
Recettes c/1345 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable-amendes de radars et amendes de police »		43 458.00 €
Total R13 « Subventions d'investissement »		43 458.00 €

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Acceptent la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 12/09/2024
Reçu en préfecture le 12/09/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20240906-2024_09_062-DE

